



## Poste de la Police municipale

La Police municipale fait respecter les arrêtés du Maire et la fluidité de circulation. Elle se charge des objets trouvés, de la surveillance des marchés, des déclarations de chiens molossoïdes et de l'enlèvement d'épaves.

La Police municipale fait respecter les arrêtés du Maire et la fluidité de circulation. Elle se charge des objets trouvés, de la surveillance des marchés, des déclarations de chiens molossoïdes et de l'enlèvement d'épaves.

### Les missions principales de la Police municipale :

- **Surveillance générale de la ville** : elle s'exerce à pied ou à VVT
- **Surveillance de la circulation et du stationnement...**
- **Protection des personnes et des biens**
- **Exécution des arrêtés de Police**
- **Surveillance des marchés**
- **Surveillance des entrées et sorties d'écoles**
- **La participation aux différents services d'ordre**
- **La capture des animaux errants ou dangereux**
- **Les enquêtes administratives et le suivi du courrier des administrés**
- **Les objets trouvés / perdus**
- **Opérations "contrôle de la vitesse"**
- **La fourrière**

### Adresse

1 avenue Carnot

78190  
Trappes  
01 30 69 19 17

## Infos pratiques

Ancienne mairie  
1, avenue Carnot  
Tél. : 01 30 69 19 17

### Horaires du secrétariat

- Les lundis et mardis : 08h-12h / 13h-16h30
- Le mercredis : 08h-12h / 13h-16h
- les jeudis et vendredis : 08h-12h / 13h-16h30

**Fourrière animale** SACPA  
91580 Souzy-la-Briche  
Tél. 01 69 92 08 53

**Fourrière véhicule - Société AD2R 1, rue Nicéphore-Niepce, 92290 Chatenay Malabry, 01.30.60.90.17.**

## Document(s)

[Formulaire de demande de macaron de stationnement](#)  
[Plan des zones bleues](#)  
[Plan de stationnement des Merisiers](#)

## Liens utiles

[Déposer une pré-plainte en ligne](#)